Image not found or type unknown

Demande d’informations.

Par **logsprogs**, le **05/09/2016** à **15:17**

Bonjour, Madame, Monsieur,

Je suis un travailleur Marocain détaché avec une société Marocain en France, avec un visa de long séjour de 12 mois et il me reste encore 5 mois à séjourner, par contre j’ai trouvé un contrat de travail en Italie, et je peux directement passer en Italie et obtenir une autorisation de travail et de séjour en Italie sans passer par le Maroc, et toutes les procédures à faire sont en Italie.
Ma question : est-ce que je peux partir maintenant en Italie, sans passer au Maroc sans avoir des problèmes avec le visa de France et surtout après la fin de date de visa. Et quand je veux demander un visa ou bien entrer en France.
Est ce qu’il y a des procédures à faire ou bien une demande à faire en France avant de partir et commencer en Italie pour que je reste réglo.
Merci d’avance.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés